











M É M O EN ATTENDANT BÉBÉ

1 ER TRIMESTRE

1er et 2e mois

Prendre un rendez-vous avec un médecin, une sage-femme ou un gynécologue pour confirmer la grossesse.



☐ Informer de la grossesse : la mutuelle, les employeurs

pour connaitre les droits conventionnels, ou Pôle Emploi





Vous rencontrez
des difficultés pendant
la grossesse ou suite
à la naissance (maladie,
hospitalisation
de l'enfant...)?

Des aides ou des droits peuvent vous être accordés.

Renseignez-vous auprès de votre Caf et votre CPAM.

Sur le compte ameli, vous pouvez accéder à la rubrique « j'attends un enfant » dans l'espace prévention.

Sur le compte caf.fr, vous pouvez accéder à la rubrique «profil» et transmettre le certificat médical prénatal rubrique «Démarches à transmettre»

Vous trouverez toutes les informations sur les sites

- du réseau périnatal du Val-d'Oise: www.rpvo.org
- de l'Assurance Maladie du Val-d'Oise : https://www.ameli.fr/val-d-oise/assure/sante/ devenir-parent/desir-d-enfant-grossesse
- de la caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise:

https://www.caf.fr/allocataires/aides-etdemarches

Flashez le QR code et découvrez 1000-premiers-jours.fr, le site de référence pour les parents et futurs parents, de la grossesse aux deux ans de l'enfant.











